

PROVINCE DU BRABANT WALLON COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal, en séance publique, de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 25 MARS 2025

Présents :

M. S. DE WEVERE, Bourgmestre;
Mme F. DUMONT de CHASSART, Conseillère - Présidente;
M. J.-C. JAUMOTTE, M. A. ECTORS, Mme S. OLEFFE, Mme M.-L. ROMAIN, Mme B. PEYSKENS, Échevins;
Mme S. GODFROID, Présidente du CPAS;
M. M. GOBLET d'ALVIELLA, M. X. MARICHAL, Mme N. SALPETIER, M. M. CLERCK, Mme L. BOUKRICHA, M. C. MELIN, Mme V. RIDELLE, Mme I. EVRARD, Mme M. CHARLIER, Mme G. COPPENS, M. J.-L. de WILDE d'ESTMAEL, Conseillers;
M. F. PETRE, Directeur Général;

Excusées :

Mme M. LAROCHE, Mme A. MAYNÉ, Conseillères;

ENVIRONNEMENT

PCDR - Rapport annuel 2024 : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté ministériel approuvant la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 décembre 2023 approuvant le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Court-Saint-Etienne ;

Vu la délibération du Collège communal du 26 février 2025 prenant acte du rapport annuel 2024 ;

Considérant le rapport annuel 2024 annexé à la présente délibération ;

Considérant que le rapport annuel 2024 a été approuvé par le CLDR lors de la séance plénière du 13 février 2025 ;

DECIDE

Par

Pour: 11 voix

S. DE WEVERE, F. DUMONT de CHASSART, J.-C. JAUMOTTE, A. ECTORS, S. OLEFFE, M.-L. ROMAIN, B. PEYSKENS, S. GODFROID, M. GOBLET d'ALVIELLA, M. CLERCK, L. BOUKRICHA

Abstentions: 8 voix

X. MARICHAL, N. SALPETIER, C. MELIN, V. RIDELLE, I. EVRARD, M. CHARLIER, G. COPPENS, J.-L. de WILDE d'ESTMAEL

Article unique : d'approuver le rapport annuel 2024 du PCDR, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Fait en séance date que dessus
PAR LE CONSEIL COMMUNAL,**

Le Directeur Général,
(sé) F. PETRE

Le Directeur général,

POUR COPIE CONFORME

Le Bourgmestre,
(sé) S. DE WEVERE

Le Bourgmestre,

F. PETRE

S. DE WEVERE

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

NON CONCERNE

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2021	2021	25/03/25	25/05/21
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	23/01/24 : séance plénière « rapport annuel »	Nombre de présents	29 participants : 22 membres CLDR + 7 Hors CLDR (candidats et invités)
	08/04/24 : comité de sélection « budget participatif »		20 participants (membres CLDR)
	16/05/24 : GT Nature – réunion de lancement		28 participants
	24/06/24 : GT nature – réunion « trame verte » (plantations)		13 participants
	01/07/24 – GT nature – réunion « Trame noire »		8 participants
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>En raison des élections communales d’octobre 2024 et de la période d’affaires prudentes qui la précède, le programme de travail de cette première année de mise en œuvre fut plus limité dans ces possibilités qu’en pleine législature.</p> <p>Néanmoins, la CLDR a pu se réunir à deux reprises en 2024, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre son avis sur le rapport annuel 2023 et discuter du programme de travail - En tant que comité de sélection du budget participatif, sélectionner les projets de l’appel 2024 <p>Par ailleurs, en 2024, le GT Nature de la CLDR dont la mise sur pieds était prévue dans la fiche projet s’est réuni à 3 reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de lancement et réflexions sur les appels annuels BiodiverCité - Réunion spéciale « plantations » - Réunion spéciale « trame noire » <p>Enfin, la Commune a obtenu en juin 2024 sa première demande de convention-faisabilité pour l’aménagement de la place de Beurieux. La Commune a lancé en novembre un appel d’offre pour la désignation d’un Auteur de projet. Après réception et analyse des offres, le bureau d’études lauréat a été désigné par le Collège communal en sa séance du 24 décembre 2024.</p>
Propositions de projets à entreprendre	
	<p>Au vu des réflexions menées en séance plénière de CLDR du 13 février 2025, Il est tout d’abord prévu de rentrer un dossier de demande de budget participatif.</p> <p>Il est également ressorti la volonté de d’entreprendre les projets suivants en 2025 :</p>
Numéro fiche-projet	2.3
Intitulé du projet	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
Priorité du projet	2
Calendrier d’exécution	2025 : rentrée d’un dossier de demande de convention faisabilité
Numéro fiche-projet	2.8

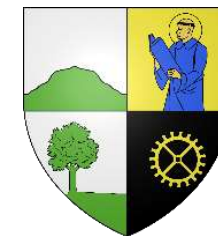
Intitulé du projet	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	2025 : mise en œuvre de la phase 1 « verdurisation » dans le cadre du droit de tirage « végétalisation des quartiers »





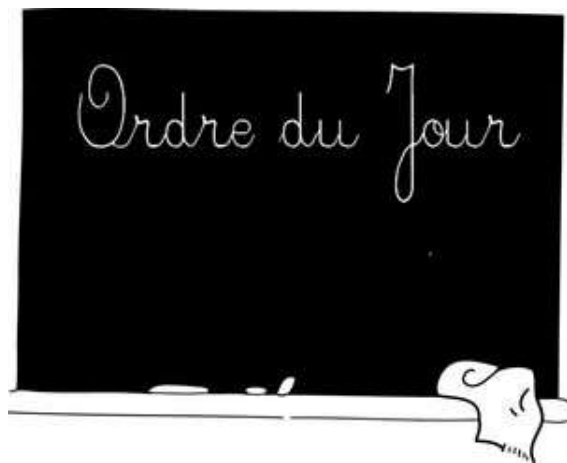
Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Réunion de la CLDR



Séance plénière du 8 avril 2024





0. Pré-séance d'information pour les nouveaux membres

1. **Brisons la glace** pour faire connaissance avec les nouveaux membres !
2. Approbation du **compte rendu** de la réunion de CLDR du 23/01/2024
3. **Composition de la CLDR** et nouvelles candidatures
4. **Budget participatif 2024** - Comité de sélection : présentation et analyse des projets reçus
5. **Topo sur l'avancée des dossiers du PCDR** en cours
6. **Divers**

1. Brisons la glace....



2. Approbation du compte rendu de la réunion de CLDR du 23/01/24

Une question ? Des remarques ?



3. Composition de la CLDR et nouvelles candidatures



10 nouveaux membres pour la part citoyenne

- *Francis BALSAT (démission à acter)*
- Jean-Pierre COOLS
- Daisy DUMONT
- Isabelle EVRARD
- Alexandra GEORGIADIS
- Rosa MACCHIA
- Nicolas MEYERS
- Sandy Etienne NAESSENS
- Laurent NOEL
- Vincent TIELEMANS

+

2 nouveaux membres et un remplacement pour le quart-communal

- Raphaël LAMOTTE
- Michel TRICOT
- Anne MARION (remplacement de Maryline Charlier)

Total CLDR (Conseil communal 26/03/24) :

45 membres

- 34 part citoyenne + 11 quart communal
- *!! Changement prévu au niveau de la composition du quart communal après les élections fin 2024*

Mise à jour au 8/04/24 si acceptation candidatures:
46 membres (35 citoyens + 11 quart communal)



+ 2 nouvelles candidatures spontanées :
M. Philippe ALLARD (SMG) + Mme Akira ZAMBRANO-LOUANT (La Roche)

4. Budget participatif 2024 – Comité de sélection

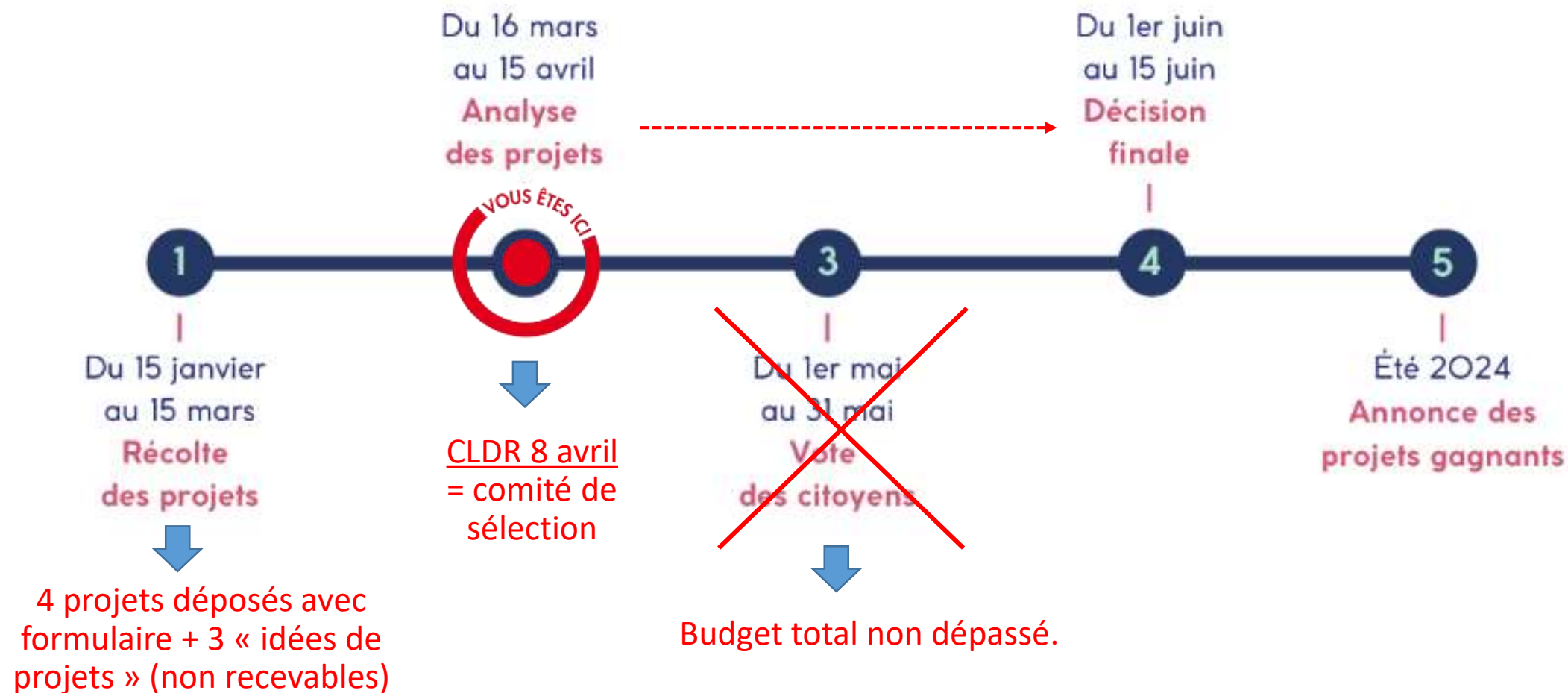
Quelques rappels



- Budget alloué pour la réalisation de **projets citoyens ou associatifs** dans le cadre du PCDR
- Enveloppe financière globale de **40.000 €**
- **1 seul projet par porteur**
 - *améliore le cadre de vie dans **l'intérêt général** et de manière **durable***
 - *répond au moins à un **objectif du PCDR** de Court-saint-Etienne*
 - *est réalisé sur **propriété communale ou bail emphytéotique***
 - *correspond à **un investissement ou à une dépense matérielle** pour un évènement à portée communale (pas de frais de fonctionnement)*
- **Documents de référence à respecter** : règlement régional, formulaire candidature, grille d'évaluation avec critères de recevabilité

4. Budget participatif 2024 – Comité de sélection

Ligne du temps : où en est-on ?





BUDGET PARTICIPATIF COURT-ST-ETIENNE

ÉDITION 2024

CLDR = comité de sélection



→ *Devoir de réserve pour les membres associés à un projet déposé*



- Projet recevable
- Projet recevable sous condition
- Projet non recevable

Grille d'évaluation de la recevabilité des projets déposés
+ Grille d'analyse pour le critère « développement durable »

Grille d'évaluation de l'analyse de recevabilité



1. Délais respectés ?
2. Porteur valable (art. 3) ?
3. Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ?
4. **Localisation conforme** : propriété communale / droit réel (art.4) ?



5. **Intérêt général ?**

6. **Caractère durable du projet ?**

7. Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)?
8. Budget maximum de 20.000€ (*50% du budget total du BP*) ?
9. Budget réaliste et précis ?
10. Pas de dépenses de fonctionnement ?
11. Répond au moins à un des objectifs du PCDR ?

Grille d'évaluation de l'analyse de recevabilité

1. Intérêt général ?

↳ « *Ce qui est pour le bien public* »

↳ Rechercher *le bien commun plutôt que les intérêts individuels*

2. Caractère durable du projet ?

↳ *La durabilité d'un projet peut être définie comme sa capacité à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Une approche durable prend en considération les aspects économiques, environnementaux et sociaux à long terme.*



Pour objectiver : Utilisation de la grille des 17 objectifs de développement durable (ODD) :
Le projet rencontre-t-il au moins un ODD ?

Grille d'évaluation de l'analyse de recevabilité



4. Budget participatif 2024 – Les projets déposés

<https://participation.frw.be/fr-BE/projects/bp-cse>

Sart'Soupe : la soupe qui rapproche !
Sébastien Matrige · il y a 2 mois Sart'Soupe, est un projet né en 2021, qui vise à redynamiser les...

Plaine de jeux
Philippine Pitsaer · il y a 2 mois Un peu comme le bois des rêves, avoir une belle plaine de jeux ...

Cuisin'et vert, atelier culinaire "plantes sauvages comestibles"
Anne-Gaël Verbeure · il y a 1 mois Atelier de cuisine participatif et balade en pleine...

Donne et Ris
Nathalie Lansmanne · il y a 4 semaines "Donne et Ris" est une donnerie située dans le centre d...

Fresque sur rampe Infrabel
Christian Pinon · il y a 3 semaines IntroductionFort de l'expérience du graff réalis...

Abri à vélos sur la Place du marché de Court-Saint-Etienne
Caroline Boucquey · il y a 3 semaines A la demande du personnel et de plusieurs usagers...

Un nouvel espace communautaire dans l'habitat Inclusif Solidaire 'La Bienvenue'
Marie-Luce Verbist · il y a 3 semaines L'habitat Inclusif solidaire 'La Bienvenue' a été inauguré ...



3 projets sans formulaires de candidature déposés (malgré message de rappel) = non recevables



4 projets avec formulaires de candidature = recevabilité à analyser

PROJET N°1

Donne et ris

- **Rénovation du local, amélioration de l'accueil et de la sécurité des travailleurs, bénévoles et clients**
- **Porté par l'asbl « Coup de pouce à l'Avenir », notamment par Les "Volontaires", un service de jours pour adultes porteurs de handicap.**
- **Projet situé dans les locaux de la donnerie au centre de Court-Saint-Etienne (13, Place communale - bâtiment communal)**
- **Objectif : Créer un lieu inclusif, un endroit de partages, des moments de rencontre et d'échanges** entre les habitants, mais aussi entre le public "les volontaires" et les visiteurs
- **Donnerie : lutte contre le gaspillage et la surconsommation, promotion seconde main.**
- **Déposé le 6 mars 2024**



PROJET N°1

Donne et ris

Dépenses / investissements prévus :

- 1. Restaurer les toilettes** et ainsi pouvoir permettre un accès au clients (plafonnage toilettes, nettoyage des moisissures, remettre en état la porte, meuble, lampe, accessoire, nettoyage du toit, rouleau de roofing, crépine)
- 2. Installer un coin « machine à café » :** comptoir, machine a café, meuble pour la machine a café, accessoires.
- 3. Améliorer et rendre plus accueillant l'espace don :** changer les étagères et les tringles à vêtements + amélioration de l'éclairage + lettrage pour la vitrine afin d'en accentuer la visibilité + meuble pour ranger les livres + meuble en escalier pour le bar à boutique
- 4. Stock de la donnerie / coin déchetterie :** Chariot à roulettes, meuble de rangement, plan de travail, poubelles sur roulettes



PROJET N°1






Donne et ris

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
-Toilettes de la donnerie			600
-Toit des toilettes de la donnerie			300
- Coin café de la donnerie			300
- Donnerie espace dons			1100
- Stock de la donnerie/coin déchetterie			500

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) :2800 €








Analyse de recevabilité : Donne et ris

- Délais respectés ? 
- Porteur valable (art. 3) ? 
- Personne Morale / ~~Association de fait~~ / ~~Comité de citoyens~~ ? 
- Localisation conforme (art.4) ? 
 - ✓ La donnerie est située dans un bâtiment communal
- Intérêt général ? 

Analyse de recevabilité : Donne et ris

- Caractère durable du projet ? 



- Choix du type de réalisation du projet (~~commune ou~~ ASBL)? 
- Budget maximum de 20.000€ ? 
- Budget réaliste et précis ? Budget estimatif manquant 
- Pas de dépenses de fonctionnement ? 
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? 
 - ✓ Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
 - ✓ Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

Analyse de recevabilité : Donne et ris

? Projet recevable

Projet recevable sous condition

Projet non recevable

PROJET N°2

Abri à vélos sur la Place du Marché (Baudouin Iier)

- Installation d'un abri à vélos couvert pour 12 vélos
- Porté par l'asbl « Maison médicale de la Thyle »
- Projet situé parcelle A130T, dans le prolongement de l'avenue de Vaujourns, accessible par le parking existant qui longe la façade Est de la maison médicale située sur la Place Baudouin 1^{er} au n°4.
- Objectif : Promouvoir la mobilité active, améliorer la circulation à Court et réaliser un équipement structurant pour tous les usagers à vélo qui fréquentent soit le marché du mardi, soit les commerces et prestataires médicaux, soit le potager collectif et même la plaine de jeux.
- Déposé le 14 mars 2024



Maison médicale
de la Thyle



PROJET N°2

Abri à vélos sur la Place du Marché (Baudouin Ier)

Budget estimatif :






INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Dalle de béton 6m x 2,5m x 15cm épais.	1	4725 €	4725 € HTVA
Abri Pescara 6m x 2,2m	1		8940 € HTVA
Pose abri	1		885 € HTVA
Arceaux vélos en acier galvanisé	6	67,5 €	405 € HTVA
Pose arceaux	6	95 €	570 € HTVA

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) :18797,35..... € TVAC

Info : Dalle de béton et bons matériaux pour rendre l'abri durable








Analyse de recevabilité : Abri à vélos

- Délais respectés ? 
- Porteur valable (art. 3) ? 
- Personne Morale / ~~Association de fait~~ / ~~Comité de citoyens~~ ? 
- Localisation conforme (art.4) ? 
 - ✓ L'abri à vélos serait placé sur parcelle communale (A130T)
- Intérêt général ? 

Analyse de recevabilité : Abri à vélos

- Caractère durable du projet ? 



- Choix du type de réalisation du projet (~~commune ou~~ ASBL)? 
- Budget maximum de 20.000€ ? 
- Budget réaliste et précis ? 
- Pas de dépenses de fonctionnement ? 
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? 
 - ✓ Favoriser et sécuriser les modes actifs
 - ✓ Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne
 - ✓ Apaiser la circulation dans les villages
 - ✓ Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Analyse de recevabilité : Abri à vélos

 Projet recevable

Projet recevable sous condition

Projet non recevable

PROJET N°3

Fresque sur rampe Infrabel

- **Réalisation d'un graff participatif avec les jeunes de la commune**
- **Porté par le Forum Stéphanois (association de fait) en partenariat avec l'Unité Scoute 10ème BW**
- **Projet situé sur le mur de la rampe de la passerelle qui relie le RAVeL à la rue de la Limite. Surface en béton d'env. 340 m², ou 400 m². Le gestionnaire du site est INFRABEL.**
- Fait suite aux projets similaires menés sur le PAMExpo en 2023 et sur le mur du parc à conteneurs en 2015
- **Objectifs** : embellir la structure, actuellement taguée, enrichir la commune d'une réalisation en street art et donner aux jeunes de la commune un beau projet.
- Utilisation de la **peinture de la marque BEECK** reconnue pour sa durabilité (20 à 30 ans).
- **Déposé le 13 mars 2024**



PROJET N°2





Fresque sur rampe Infrabel

Budget estimatif :

Défraiements pour prêt nettoyeurs haute pression(4)	60 €
Peinture BEECK (1)	2384 €
Peinture <u>Rnaulac</u> haute protection pour arête horizontale (5)	70 €
Produit traitement béton avant peinture	50 €
Pistolet <u>Airless</u> (2)	892 €
Petit matériel de peinture et protection	300 €
Pique-nique / encas pour les participants	150 €
Défraiements déplacements (0,20 €/km)	40 €
Défraiement scouts pour préparation du mur et peinture au spray (100 h x 9 €/h)	900 €
Dessin des motifs et peinture au pinceau (300 h x 4 €/h)	1200 €
Indemnités forfaitaires pour bénévoles pour la gestion, accompagnement et réalisation artistique (10j x 30€/h) (3)	300 €
<hr/> Total :	<hr/> 6346 €



Analyse de recevabilité : Fresque sur rampe Infrabel

- Délais respectés ? 
- Porteur valable (art. 3) ? 
- ~~Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ?~~ 
- Localisation conforme (art.4) ? 



Propriété privé ! Une autorisation écrite d'Infrabel d'utilisation du mur ne suffit pas dans le cadre du BP en Développement rural. **Le projet doit être mené sur le domaine public propre de la commune (droit réel)** = Bail emphytéotique obligatoire si projet mené sur propriété privée.

- Intérêt général ? 

Analyse de recevabilité : Fresque sur rampe Infrabel

- Caractère durable du projet 



- Choix du type de réalisation du projet (~~commune ou ASBL~~)? 

- Budget maximum de 20.000€ ? 

- Budget réaliste et précis ? 

- Pas de dépenses de fonctionnement ? 

Défraiements déplacements, défraiements scouts, en-cas, indemnités forfaitaires, accompagnement artistique...

- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? 

- ✓ Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- ✓ Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles
- ✓ Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises



Formulaire de candidature :
Case cochée « projet réalisé par le porteur de projet »,
mais association de fait (pas ASBL) = non recevable

Analyse de recevabilité : Fresque sur rampe Infrabel

Projet recevable

Projet recevable sous condition

? Projet non recevable

**Art 4 non valide (localisation) + projet qui devrait être porté par la Commune et non le porteur (car asso. de fait) + dépenses de fonctionnement dans le budget estimatif
Le porteur a été contacté et ne souhaite pas modifier le projet pour être recevable.**

PROJET N°4

Un nouvel espace communautaire dans l'habitat Inclusif Solidaire 'La Bienvenue'

- Réaménager l'accès et l'entrée de l'habitat pour la rendre plus accueillant, réaménager l'espace communautaire (en faire un vrai espace de convivialité) et réaménager la buanderie.
- Porté par la Fondation Portray pour l'après-parent
- Projet situé Place communale, 7 (bâtiment privé)
- L'habitat Inclusif solidaire 'La Bienvenue' a été inauguré en 2014 et accueille 8 personnes en situation de handicap, qui y vivent en quasi autonomie.
- **Objectifs** : Amélioration du cadre de vie, amélioration des performances énergétiques, nouvel aménagement permettant d'assurer dans la durée une vie épanouie et autonome à un public fragilisé.
- **Déposé le 15 mars 2024**



PROJET N°4

Un nouvel espace communautaire dans l'habitat Inclusif Solidaire 'La Bienvenue'

Budget estimatif :

- Réaménagement de l'entrée : accès extérieur - nouvelle porte d'entrée - nouvelles boîtes aux lettres
- Réaménagement de la buanderie commune : plomberie, machines
- Aménagement d'un nouveau local d'entretien avec les accompagnateurs du service d'accompagnement
- Aménagement d'un nouveau salon
- Aménagement d'une nouvelle cuisine





Total : 50 900€ Htva - soit 53 954€ TVAC



Fondation
 Portray
POUR L'APRÈS-PARENT
FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

| HANDICAP | PRÉVOYANCE | SOLIDARITÉ | APRÈS-PARENT |

Analyse de recevabilité : nouvel espace communautaire dans l'habitat Inclusif Solidaire 'La Bienvenue'

- Délais respectés ? 
- Porteur valable (art. 3) ? 
- ~~Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ?~~ 
- Localisation conforme (art.4) ? 








Le projet de la Fondation se trouve sur propriété privé. « Le projet doit être mené sur le domaine public propre de la commune (droit réel) ».

- Intérêt général ? 

Analyse de recevabilité : nouvel espace communautaire

- Caractère durable du projet ? 



- Choix du type de réalisation du projet (~~commune ou~~ ASBL)? 
- Budget maximum de 20.000€ ?  Total : 50 900€ Htva - soit 53 954€ TVAC
- Budget réaliste et précis ?  Uniquement le budget total, pas d'estimatif des différents postes
- Pas de dépenses de fonctionnement ? 
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? 
 - ✓ Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
 - ✓ Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

Analyse de recevabilité : nouvel espace communautaire

Projet recevable

Projet recevable sous condition

 Projet non recevable

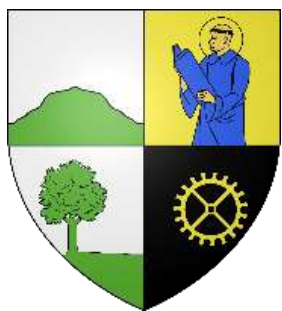
Art 4 non valide (localisation : bâtiment privé) + budget estimatif trop élevé et non détaillé
→ Conseiller au porteur de se tourner vers les appels à projets « Vis mon village » ou ceux de la Fondation Roi Baudouin ou autre solution à envisager ?

3. Topo sur l'avancée des dossiers du PCDR en cours

Fiches-projets	Programme 2024
<ul style="list-style-type: none"> • 1.8 – Aménagement de la place de Beaurieux 	<p>Demande de convention-faisabilité au SPW → en cours Si obtention en 2024 : désignation d'un Auteur (Bureau d'études) qui travaillera sur l'esquisse / stade "avant-projet" + visite de terrain CLDR</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1.4 - Renforcer les projets en faveur de la biodiversité • 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles • 2.5 - Aménagement de la Roselière 	<p>GT Nature programmé le jeudi 16 mai à 19h30.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1.9 - Définition d'une vision stratégique sportive 	<p><i>Rappel : Volonté CLDR d'activer un GT Sport pour réalisation d'un diagnostic de territoire en matière de sport.</i> → Appel à stagiaire lancé par la Commune n'a pas reçu de candidat → Suites ? Contact ADEPS ? GT sport ouvert après les élections ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1.7 - Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire 	<p>La Commune a répondu à l'appel à projet régional « Trame noire » et a été retenue. Accompagnement de la Commune par Biotope Environnement en 2024 - 2025 : Développement d'un plan d'action pour lutter contre la pollution lumineuse et développer une trame noire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 – Aménagement Place de Sart + 1.3 - Liaison cyclable SMG-Suzeril <i>(1.2 – Rue belotte)</i> 	<p>Pas d'actualité à noter depuis janvier.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1.6 - Accroître les énergies renouvelables sur le territoire 	<p>Pas d'actualité à noter depuis janvier. Projet à avancer avec le Comité de pilotage PAEDC</p>

6. Divers





Merci à tous...
Verre de l'amitié !

